



partage à l'amiable

Par **jocad**, le **21/12/2018** à **14:25**

bonjour

lors du partage d'un héritage entre plusieurs indivisaires, si tous les indivisaires sont d'accord pour verser une partie de leur héritage à l'un des indivisaires un peu comme un "remerciement" pour le travail effectué, est ce que c'est possible ?

existe t il une démarche particulière ?

est ce que ca génère un coût supplémentaire de la part du notaire, si oui, quel est ce coût?

merci de m'apporter des réponses à mes questions

respectueusement

jocad

Par **Visiteur**, le **21/12/2018** à **17:53**

Bonjour

Le partage amiable est possible si tous les indivisaires s'entendent sur le principe et les modalités de répartition, voir avec le notaire, mais s'il s'agit d'une petite récompense, arrangez vous.